



**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE DE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION VISANT À  
AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL SUR LE  
LOT 4 891 992 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ AU 100, RUE LOUIS-BLÉRIOT  
EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE  
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE  
(PPCMOI) NUMÉRO 1231**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 16 juin 2025, le conseil a adopté la résolution suivante :

**RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL SUR LE  
LOT 4 891 992 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ AU 100, RUE LOUIS-BLÉRIOT EN VERTU DU  
RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU  
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 1231**

2. Cette résolution a fait l'objet de certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, émis par la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 18 juin 2025 et entre en vigueur ce même jour.
3. Cette résolution peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au <https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics>.

Donné à Mascouche, le 25 juin 2025.

L'assistant-greffier,

***Original signé par***

Me Charles Turcot  
greffe@mascouche.ca